



Demande de naturalisation française sans passeport du pays d'origine

Par JJYao, le 18/06/2021 à 11:46

Bonjour,

Ma mere souhaiterait effectuer une demande de naturalisation en France mais elle n'est pas en possession de son passeport du pays d'origine. Ce dernier n'ayant pas donne de nouvelles du renouvellement de son passeport depuis plus de 3 ans (malgre nos nombreuses tentatives).

Je vois cependant que le passeport fait partie des pieces a fournir. Y a t-il une alternative a ceci?

Merci

Par youris, le 18/06/2021 à 11:55

bonjour,

Pour constituer votre dossier de naturalisation, vous devez fournir les justificatifs d'état civil et de nationalité suivants :

.....

Tous documents justifiant de votre nationalité concernant votre pays d'origine (par exemple, copie du passeport)

source: [justificatifs état-civil pour dossier de naturalisation](#)

selon le site officiel ci-dessus, le passeport n'est pas une obligatoire si votre mère possède un document justifiant de sa nationalité actuelle.

salutations